

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 février 2020

SOUVERAINETÉ CULTURELLE À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 2488)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AC576

présenté par

Mme Bannier, M. Berta, M. Garcia, Mme Maud Petit et M. Fuchs

ARTICLE 59

À l'alinéa 20, après le mot :

« pluraliste »,

insérer les mots :

« et représentatif des territoires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est important que l'expression des courants de pensée et d'opinion ne s'arrête pas à certains territoires que la proximité avec les studios pourrait favoriser et que l'ensemble du territoire, métropolitain comme d'outre-mer, puisse faire entendre ses « courants de pensée et d'opinion ». L'amendement précise l'attention à porter sur ce point.